

La Commission, tirillée, donne le feu vert à une révision du code Schengen

Les Etats devront débattre d'un projet qui met à mal un pilier de la construction européenne.

Bruxelles
Bureau européen

La Commission européenne a admis, mercredi 4 mai, le principe d'un rétablissement temporaire des contrôles aux frontières intérieures de l'Union. Les critères retenus jusqu'ici dans le code Schengen, qui régit l'espace européen sans frontières, devraient être étendus.

La France, en conflit avec l'Italie sur la gestion de milliers d'immigrants tunisiens arrivés à Lampedusa, estime que les « clauses de sauvegarde » actuelles – prévoyant des menaces graves pour la sécurité intérieure ou l'ordre public – sont trop restrictives, même si, entre 1995 et 2011, elles ont été utilisées à près de 70 reprises par l'un des 26 pays membres de l'espace Schengen, soucieux de se protéger d'une possible menace.

Le rétablissement des contrôles pourrait désormais intervenir en cas de « *défaillance* » d'un pays membre situé aux frontières extérieures de l'espace européen. Ou lorsqu'un de ces pays sera soumis à une pression migratoire « *forte, inattendue* ». Des « *circumstances exceptionnelles* » qui devront être clairement définies, a insisté la commissaire européenne aux affaires intérieures, Cecilia Malmström.

Paris estime que, dans le cadre de la « *nécessaire réforme* » et du renforcement de la gouvernance de Schengen, la commissaire a esquissé « *une très bonne base de*



Le 28 avril, à Vintimille, en Italie, des Tunisiens en attente d'un permis de séjour. MATTHIAS DEPARDON

travail » qui répond « *sur plusieurs points* » aux préoccupations françaises.

Les quelque 25 000 migrants tunisiens qui ont frappé aux portes de l'Europe ont-ils créé des circonstances vraiment « *exceptionnelles* » ? La commissaire tergiverse, mais conclut qu'ils ne constituent pas un « *flux énorme* » susceptible de justifier le rétablissement des contrôles aux frontières entre la France et l'Italie. « *25 000, c'est beaucoup, car ces arrivées se sont produites sur une période limitée, mais on ne peut se fonder sur un seul événement pour déterminer les règles futures* », souligne M^{me} Malmström.

« L'arbitraire des Etats »

Soumise, semble-t-il, à de fortes pressions, notamment de la part du président de la Commission, José Manuel Barroso, lui-même soucieux de faire taire les critiques de la France et de l'Italie sur la « *non-gestion* » de Schengen, la commissaire suédoise a défendu du bout des lèvres un projet qui sera désormais débattu par les ministres de l'intérieur, puis les chefs d'Etat et de gouvernement.

De nombreux Etats restent discrets, ou ambigus, face aux deman-

des de Paris et de Rome. Le débat promet, dès lors, d'être difficile, entre ceux qui veulent pouvoir suspendre Schengen et ceux qui ne veulent pas en entendre parler, craignant une remise en cause d'un pilier de la construction européenne, fondé sur la confiance mutuelle, la coopération et le respect des droits humains. Au-delà de son contenu, un symbole.

« *L'arrivée de quelques dizaines de milliers d'immigrants ne peut servir d'excuse et de prétexte au moment où se manifestent de fortes pressions populistes et antieuropéennes. Cela envoie un message décourageant et profondément négatif* », estime l'Espagnol Juan Fernando Lopez Aguilar, président socialiste de la Commission des libertés civiles du Parlement européen.

« *Schengen est une réalisation fantastique, que nous devons défendre et protéger* », a insisté M^{me} Malmström, soutenue par une bonne partie des eurodéputés. Elle conçoit qu'il faut remédier aux « *faiblesses* » éventuelles du système Schengen, mais, quand Nicolas Sarkozy se demande, dans une interview à *L'Express*, « *qui pilote Schengen ?* », elle rétorque que ce sont les Etats membres qui

sont aux commandes, chargés de son évaluation. « *Je me félicite que la France soit favorable à une gestion européenne* », glisse-t-elle. Les capitales ont, en fait, toujours refusé de confier un rôle plus important aux institutions européennes depuis le lancement de ce projet intergouvernemental, en 1985.

Dans un jeu qui s'annonce serré, M^{me} Malmström s'en tient à l'affirmation qu'une clarification des règles actuelles et de leur interprétation, au travers de « *lignes directrices* », suffira. Paris plaide plutôt pour un nouveau texte législatif.

Dans l'entourage de la commissaire, on n'exclut pas, en réalité, de modifier à terme le code Schengen mais avec un objectif précis : réduire la marge de manœuvre des Etats, en permettant une supervision européenne des décisions de rétablissement temporaire des frontières, selon des critères précis, en cas de circonstances vraiment « *exceptionnelles* ». « *L'idée serait alors de communautariser les règles et les procédures pour réduire l'arbitraire des Etats, pas pour leur donner plus de liberté d'action* », avance un expert bruxellois. ■

Philippe Ricard
et Jean-Pierre Stroobants

risme ?

conte

filles à marier

on
européen

France
3,50 €



M 09183 - 001 - F - 3,50 €